



UNE RENTRÉE  
SCOLAIRE...  
DE PLUS EN PLUS  
PRÉOCCUPANTE ▶ P.3 à 5

# Témoignages

JOURNAL FONDÉ EN 1944 PAR LE Dr RAYMOND VERGÈS

MARDI 19 AOÛT 2008

N° 16.162

0,76 €

## INQUIÉTUDE GÉNÉRALE CHEZ LES PLANTEURS

**“Témoignages” a adressé à tous les planteurs de cannes une brochure de réflexion intitulée “Échéance 2014 : quelle menace sur la filière canne-sucre ?”. Le document fait débat, c’est une bonne chose.**

### Notre objectif : sauver la filière canne et recréer des emplois

La situation à La Réunion suscite une grande inquiétude dans toute la population. Cette inquiétude s’exprime notamment chez les planteurs comme le rappellent les manifestations d’avant le début de la campagne. Mais cette inquiétude qui touche les planteurs n’est pas en débat dans les médias, ni dans l’opinion.

**Alerté par de nombreux planteurs, “Témoignages” a décidé de leur apporter son éclairage.**

Cette inquiétude est de deux ordres : la situation aujourd’hui et l’après 2014.

#### 1. Inquiétude aujourd’hui

L’Union européenne a rédigé en 2006 — avec le concours et l’assentiment du gouvernement français — un nouveau règlement sucrier valable jusqu’en 2014. Ce règlement tient compte du fait que les producteurs de cannes du Groupe de Cairns, dont le Brésil et l’Australie\*, ont porté plainte auprès de l’Organisation mondiale du commerce (OMC) pour dénoncer les subventions à la production autorisées par le précédent règlement sucrier. Ces 19 pays, et l’OMC, considèrent ces subventions comme faussant le principe de libre-concurrence prôné tant par l’Union européenne que l’OMC.

Après négociations, l’Union européenne a accepté la suppression des subventions, mais a demandé un délai avant leur totale suppression. C’est ainsi que, d’ici 2014, le prix du sucre payé aux producteurs européens diminuera de 36% (39% pour les pays ACP). Jusqu’en 2014, les pouvoirs publics sont autorisés — à titre exceptionnel — à compenser la baisse à La Réunion. Conséquence directe : les prix sont bloqués jusqu’en 2014.

**Avec tous les planteurs, nous posons donc la question suivante : quel est le chef d’entreprise qui accepterait que le prix d’achat de son produit soit bloqué pendant neuf ans ?**

Or, de ce prix diminué du sucre découle le prix de la canne payé au planteur. La Convention canne signée en 2006 a décidé que le prix de base de la tonne de canne sera bloqué à 39,09 euros jusqu’en 2014.

En 2008, selon les derniers chiffres publiés par “Caro canne”, pour chaque tonne de canne payée 68 euros au planteur, les pouvoirs publics ont le droit de verser 37,7 euros. En 2009, pour faire face à la baisse décidée par l’Union européenne, ils auront donc le droit de compenser la diminution du prix fixé par l’Union européenne.

Telle est la situation provisoire exceptionnelle qui prévaudra jusqu’en 2014.

#### 2. Inquiétude demain

Après l’échéance 2014 s’ouvrira une autre période.

Non seulement l’Europe a décidé, en 2006, le principe de la baisse des subventions, mais, dans le cadre des récentes négociations du Commerce mondial, elle a accepté d’aller plus loin encore. Lors du dernier Sommet de l’OMC, l’Union européenne a donné son accord pour réduire les subventions de 80%. Tout le monde comprend parfaitement que les planteurs soient plus inquiets que jamais. Si cette proposition de l’Union européenne est appliquée, les planteurs ne percevront plus aucune aide et devront se débrouiller pour vivre avec le prix payé par l’usiner. Et tous les planteurs savent que le prix payé par l’usiner pour acheter la canne au planteur n’a pas augmenté depuis 20 ans.

**Avec tous les planteurs, nous posons donc une autre question : quel est le chef d’entreprise qui accepterait que le prix de vente de son produit reste bloqué pendant neuf ans pendant que, tous les 3 ou 6 mois, les coûts de production augmentent puisque les prix des engrais, des herbicides, etc..., ne cessent d’augmenter ?**

**“Témoignages” comprend donc parfaitement l’extrême inquiétude des planteurs et s’en fait l’écho.**

Or, de façon tout à fait incompréhensible, “Témoignages” est attaqué. Pourquoi ? Ce n’est pas “Témoignages” qui a créé la réalité à l’origine de l’extrême inquiétude de milliers de planteurs. Cette réalité s’impose à nous tous, et c’est le devoir de “Témoignages” de dire la vérité à tous ceux qui veulent défendre les planteurs et les intérêts de la filière canne à La Réunion : quand un cyclone menace notre île, personne ne songe à insulter la météo lorsqu’elle nous informe du danger.

**C’est pour informer encore plus les planteurs des dangers qui les menacent et des causes profondes de ces dangers que “Témoignages” demande au président de la Chambre d’agriculture de nous aider dans notre effort d’information.**

En effet, en sa qualité de président de la Chambre d’agriculture, il dispose dans les archives de l’institution du texte de l’Accord de 1969 dénoncé avec raison par “Témoignages”. Dès la signature de cet accord que les signataires voulaient garder secret, “Témoignages” a expliqué les graves dangers qu’il faisait courir aux planteurs. C’est pour cela, pour que les planteurs soient informés et puissent se défendre toujours mieux, que nous demandons au président de la Chambre d’agriculture de rendre public le texte de l’Accord de 1969 en l’adressant à tous les planteurs.

Pour la parfaite clarté du débat, “Témoignages” souhaite que le président de la Chambre communique à tous les planteurs les prix qu’un planteur de cannes percevait pour chaque produit de la canne AVANT l’Accord de 1969 afin qu’ils puissent comparer avec ce qu’ils perçoivent aujourd’hui.

**La situation des planteurs de cannes est grave. Depuis 1969, le nombre des planteurs est passé de 23.000 à 4.500. Notre objectif est que ce nombre ne descende pas encore plus bas.**

Enfin, rappelons que, dans notre brochure adressée aux planteurs, nous avons clairement pris position en faveur du développement de la filière canne-sucre et sa diversification afin que la canne à sucre et la valorisation toujours plus performante de tous les produits qui en sont dérivés puissent — par une répartition équitable des nouveaux profits engendrés — créer directement plusieurs milliers d’emplois.

#### Témoignages

\* Le Groupe de Cairns regroupe 19 pays producteur de cannes à sucre : Australie, Afrique du Sud, Argentine, Brésil, Colombie, Costa Rica, Bolivie, Canada, Chili, Indonésie, Malaisie, Guatemala, Nouvelle-Zélande, Pakistan, Paraguay, Pérou, Philippines, Thaïlande, Uruguay.

**Zordi...**

**RENTRÉE DES CLASSES**